



FONCTIONNEMENT

Parcours de vente : Complémentaire Santé

V. 18/11/2020

QUI SOMMES NOUS ?

APRIL Santé Prévoyance est une SASU au capital de 540 640 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n° 428 702 419. Notre siège social est situé 114 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 LYON.

Nous avons la qualité d'intermédiaire en assurance et nous sommes immatriculés à l'ORIAS (l'organisme d'homologation des intermédiaires en assurances) sous le n° 07 002 609. L'autorité en charge du contrôle de nos opérations est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), située au 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Quels sont nos canaux de distribution ?

Nous co-concevons et gérons des produits d'assurance, que nous distribuons en direct ou par l'intermédiaire de notre réseau de partenaires, intermédiaires en assurance.

Dans le cadre de notre distribution directe nous mettons à votre disposition le parcours de vente complémentaire santé permettant la souscription en ligne.

Quels sont nos liens avec les compagnies d'assurance ?

Nous n'avons pas de lien capitalistique avec les assureurs tiers pour lesquels nous distribuons des produits d'assurance.

Les assureurs dont nous distribuons les produits d'assurance grâce au parcours de vente en complémentaire santé sont les suivants :

- AXERIA Prévoyance
- PREPAR IARD
- IDENTITES MUTUELLE

Comment sommes-nous rémunérés ?

Nous percevons une commission sur chaque produit d'assurance vendu. Cette commission nous est versée par l'assureur du produit d'assurance que vous aurez souscrit et est incluse dans la cotisation de votre contrat d'assurance.

Nous pouvons également être amenés à percevoir des frais de dossier dont le montant vous est communiqué au préalable dans l'estimation tarifaire.

A QUI S'ADRESSE LE PARCOURS COMPLEMENTAIRE SANTE ?

Le parcours est prévu pour les personnes souhaitant souscrire par l'intermédiaire d'APRIL Santé Prévoyance un contrat d'assurance 100 % en ligne : ce parcours propose donc un conseil automatisé en fonction des éléments que vous déclarez.

Dans le cadre du parcours complémentaire santé, le seul mode de paiement des cotisations qui vous sera proposé sera le prélèvement par mandat SEPA. Vous pourrez choisir la date de prélèvement entre le 1^{er} et le 10 du mois.

A tout moment vous pouvez demander à être recontacté par un conseiller ou nous joindre directement au numéro de téléphone mis à votre disposition tout au long du parcours, notamment pour choisir un autre mode de paiement des cotisations. Vous serez alors mis en relation avec un mandataire d'APRIL Santé Prévoyance.

Dans le cadre de ce parcours vous devrez nous communiquer, à l'entrée en relation et pendant la durée de la relation contractuelle, une adresse email et un numéro de téléphone portable valides et que vous consultez régulièrement. En effet, vous recevrez nos informations, appels de cotisations, et autre documentation par mail, par SMS ou dans votre espace client.

A moins que cela ne soit incompatible avec le contrat conclu ou avec le service fourni, vous pourrez toujours vous opposer à l'utilisation du support dématérialisé à n'importe quel moment de la relation contractuelle et sans frais.

COMMENT FONCTIONNE NOTRE PARCOURS DE VENTE EN COMPLEMENTAIRE SANTE

Comment fonctionne notre tarificateur ?

Le tarificateur calcule le coût du produit d'assurance santé qui correspond le mieux à vos besoins, parmi le catalogue de produits que nous distribuons.

Nous ne comparons pas tous les produits d'assurance santé du marché français : notre catalogue est composé de produits d'assurance que nous avons co-conçus en fonction de nos cibles clients.

Nous ne recueillons que les informations nécessaires pour vous donner une estimation tarifaire :

- vos besoins en assurances pour les principaux postes de soins (optique, dentaire, hospitalisation et soins courant). Passez votre souris sur la réglette : nous vous expliquons ce que chaque poste recouvre et quels sont les différents niveaux de garanties que vous pouvez choisir.
- vos informations personnelles : date de naissance, code postal, régime d'affiliation et date de prise d'effet.
- Les informations personnelles des autres assurés que vous souhaitez couvrir au titre de ce contrat d'assurance.

Au regard du rapport tarif/prestations, vous obtenez alors un classement des produits d'assurance de notre catalogue les plus adaptés à vos besoins.

Chaque proposition d'assurance détaille :

- le coût de la prime d'assurance TTC, par mois et par an,
- Les avantages du contrat d'assurance proposé,

- Un exemple de remboursement, pour que vous puissiez visualiser si le produit répond pleinement à vos besoins.

A chaque proposition d'assurance sont joints :

- une « notice d'information » : ce sont les conditions générales du contrat d'assurance proposé (comprenant le tableau des garanties). Vous pourrez ainsi en prendre connaissance avant toute souscription,
- et le DIP (document d'information sur le produit d'assurance) qui présente succinctement les aspects principaux du contrat d'assurance proposé : qui est l'assureur, comment souscrire, comment se rétracter, à quel moment vous pourrez résilier votre contrat ...

Quels sont les critères de classement ?

Les critères de classements des produits d'assurance proposés sont : votre statut professionnel, votre âge et vos besoins.

Les produits proposés sont affichés par ordre croissant de prix.

En tout état de cause, nous n'influons pas le classement des produits. Le classement des produits ne dépend que des critères indiqués.

De quoi sont constituées les primes d'assurance ? Y aura-t-il des surcoûts ?

La cotisation d'assurance des offres proposées comprend les taxes applicables.

Le détail du prix vous est communiqué dans l'estimation tarifaire qui mentionne également le montant des éventuels frais de dossier et cotisation(s) associative(s) qui vous incombent.

Comment fonctionne la signature électronique ? Mon parcours se fait intégralement par internet ?

En réalisant votre souscription sur notre plateforme de vente en ligne, vous acceptez :

- de recevoir l'ensemble de votre documentation précontractuelle et contractuelle sur un support durable par mail à l'adresse que vous nous avez communiquée ;
- de signer en ligne votre contrat d'assurance .

Lorsque vous aurez sélectionné le produit d'assurance le plus adapté à vos besoins et consulté la documentation associée (demande d'adhésion, notice d'information valant conditions générales et le DIP), vous serez automatiquement redirigé sur la plateforme de signature électronique de notre prestataire.

Vous recevrez ensuite un code secret par SMS composé de 4 chiffres. Ce code vous permet de signer votre contrat et votre mandat de prélèvement bancaire. Il s'agit d'un code temporaire, personnel et confidentiel.

Nous utilisons les services d'un prestataire de signature électronique certifié et sécurisé. Vous pourrez consulter et devrez accepter ses conditions générales et politiques de traitement des données juste avant la signature de votre contrat.

Nous vous recommandons de télécharger votre documentation précontractuelle et contractuelle mise à disposition :

- dans la page « propositions d'assurance »,
- dans l'outil de signature électronique,
- et enfin, dans la page récapitulative de votre souscription (post signature) dans laquelle vous retrouverez toute la documentation que vous avez signée.

•••